

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre PRODHOMME, Maire.

### **Membres Présents :**

Mrs Pierre PRODHOMME, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Gérard JOURDAN, Ludovic JALLOIN, Mmes Valérie BARON, Corinne GILLETTE, Stéphanie BOBET, Ramatoulaye ROGER.

**Membres absents excusés :** Mrs David LEBOUVIER, David CHIDENNE, Thomas GIDEL.

Mme Valérie BARON est désigné comme secrétaire de séance.

### **Compte rendu réunions CONSEIL MUNICIPAL du 30/03/2017 et du 13/04/2017**

Le compte rendu de la séance du 30/03/2017 est approuvé, à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 13/04/2017 est approuvé, à l'unanimité.

### **Demande d'autorisation de vente de biens par NEOTOA / DDTM**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la DDTM concernant la cession de 11 pavillons NEOTOA situés impasse des lierres et rue de la mairie. La délibération du 11/07/2016 étant trop ancienne par rapport au dépôt du dossier NEOTOA du 17/03/2017, l'avis du Conseil Municipal est requis dans le processus d'instruction des demandes d'autorisation d'aliéner et notamment par rapport au prix de vente fixé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette demande.

### **Convention mise à disposition locaux matériel et mobilier / ALSH**

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de mobilier pour différentes activités de Fougères Agglomération : ALSH, RIPAME et différentes permanences administratives dans les locaux de la mairie. Cette convention est consentie entre la Commune et Fougères Agglomération pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et prendra fin le 31 décembre 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ladite convention de mise à disposition et autorise le Maire à la signer.

### **Avenant Sté PLIHON – ALSH**

Monsieur le Maire présente l'avenant de la Société PLIHON concernant la pose de tablettes sur les rebords de fenêtres et d'un montant de 892.50 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant et autoriser le Maire à le signer.

### **Examen de devis pour achat mobilier / ALSH**

Mme Céline PISON, nouvelle directrice, présente différents devis pour l'achat de matériels et de mobilier dans le cadre de la construction de l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir les devis suivants :

- Société AriadNEXT (2e main) : 468 € TTC.
- Société IKEA : 536,49 € TTC
- Société Wesko : 4920.93 € TTC

Madame PISON souligne qu'il manque dans les locaux : Volets salle de repos, urinoir, film occultant sanitaire handicapé.

**Subvention frais de fonctionnement / Ecole Privée Sainte -Thérèse SAINT AUBIN DU CORMIER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer en frais de fonctionnement pour 2016-2017 un montant de participation de 200 € par élève pour les primaires et de 382.60 par élève pour les maternelles soit :

31 primaires X 200 € :	6 200.00 €
23 maternelles X 382.60 € :	8 799.80 €
<b>Total :</b>	<b>14 999.80 €</b>

**Subvention fournitures scolaires / Ecole Privée Sainte-Thérèse SAINT AUBIN DU CORMPIER**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande de subvention.

**Subvention frais de fonctionnement / Ecole Privée LEBOSSE GOSNE**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande de participation pour les frais de fonctionnement.

**Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comptable demande l'admission en non-valeur des montants suivants :

- Au compte 6541 : 31.99 € (garderie et cantine)
- Au compte 6542 : 157.50 € (cantine Mr MOUCHET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur la somme de 31.99 € (6.16 € + 25.83 €) ainsi que la somme de 157.50 €

**Recrutement agent Cantine AOUT / ALSH**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- du 10/07 au 28/07 et du 28/08 au 01/09/17 : les 2 ALSH de St Jean-Sur-Couesnon et de Saint Ouen-des- Alleux seront ouverts aux horaires habituels.
- du 31/07 au 25/08 : les enfants de l'ensemble des 7 Communes seront accueillis sur un site unique au centre de loisirs de St Jean-Sur-Couesnon.

Il convient de recruter une personne pendant cette période. Un appel à candidature va être lancé pour un poste d'adjoint technique (Cantine, ménage, location de la salle des fêtes).

**Facture Cabinet EXFILO mission accompagnement dissolution de la Com' Onze**

Monsieur le Maire expose que la somme de 3 110 € est à répartir sur les 7 Communes et sera calculée selon la population DGF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la répartition suivante, soit 0.64 € par habitant :

COMMUNES	POPULATION DGF 2016	MONTANT PARTICIPATION
ST OUEN DES ALLEUX	1 352	862
ST CHRISTOPHE DE VALAINS	219	140

VENDEL	410	262
ST MARC SUR COUESNON	586	374
ST JEAN SUR COUESNON	1 170	746
ST GEORGES DE CHESNE	696	444
LA CHAPELLE SAINT AUBERT	442	282
TOTAL 7 COMMUNES	4 876	3 110 €

### **Natation scolaire à l'aquatis de Fougères – Rentrée de septembre 2017**

Fougères Agglomération offre la possibilité à l'ensemble des écoles du territoire de prendre part au projet « natation scolaire ». Fougères agglomération sollicite l'avis de la Commune sur ce projet.

Tarif à charge de la Commune : Le transport qui représente 50 % du coût de la natation est organisé et pris en charge intégralement par la Communauté d'agglomération. Le montant de la facture est un forfait de 700 € par période de 10 séances et par classe. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Cette participation sera prise en charge par le SIRS.

### **Compte rendu Commission voirie**

Mr Emmanuel ROCHELLE donne le compte-rendu des travaux à réaliser en 2017. Une consultation d'entreprises va être lancée.

### **Information générales contractualisation 2017 fougères agglomération**

Projets : Cantine, terrain multi-sports.

### **Cabinet SEMAPHORE**

Mr le Maire expose l'analyse prospective établie par le Cabinet SEMAPHORE.

### **Siege social joggers du couesnon**

lettre du 14 avril 2017

### **Dispositif de lutte contre le frelon asiatique / FGDON**

Fougères Agglomération demande la nomination de référents locaux.

Mrs Pierre PRODHOMME et Guy DELAUNAY sont nommés référents locaux.

### **Concours des maisons fleuries**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit les mêmes modalités que 2016.

A l'inscription, un bon d'achat de 10 € sera retiré près du CAT de St Jean-Sur-Couesnon.

La date limite des inscriptions est fixée au 20 Juin 2017. Un système de parrainage va être mis en place.

3 catégories : Façades et balcons, Fermes fleuries, et maisons et jardins.

Différents prix sous forme de bons d'achats seront retirés chez les commerçants de St Jean-Sur-Couesnon qui seront remis aux lauréats :

1<sup>ER</sup> PRIX : 30 € 2<sup>ème</sup> PRIX : 25 € 3<sup>ème</sup> PRIX : 22 € 4<sup>ème</sup> PRIX : 20 € 5<sup>ème</sup> PRIX : 18 € 6<sup>ème</sup> PRIX et suivants : 16 €.

#### **Lutte contre les plantes invasives sur le bassin versant du Haut Couesnon**

Mr le Maire informe l'assemblée du courrier reçu du Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon.  
Mr Joël PRIGENT est nommé élu référent.

#### **Ajustement de l'inventaire zones humides / sage couesnon**

Monsieur le Maire en fait part à l'assemblée.

#### **Tarification salle des sports Communes extérieures au 01/07/2017**

Le Conseil Municipal fixe à 20 € par heure la location de la Salle des Sports aux associations extérieures à la Commune.

#### **Demande de réservation du mur d'escalade / Myriam Boulard, animatrice sportive**

Avis favorable du Conseil Municipal au prix de 80 €.

#### **Demande de location sono portative de la salle des sports**

Suite à une demande de location de la sono portative de la salle des sports, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

#### **ALSH / Demandes de Mme Julie TREHU et de Mr Jérôme AZE**

Monsieur le Maire fait part des demandes. Le Conseil Municipal se prononcera lors de la prochaine réunion de Juin 2017.

#### **Bureau + Permanences / élections législatives des 11 et 18 juin 2017**

Les plannings sont établis.

#### **Lettre Mr André NIVELLE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier stipulant que la route départementale au niveau de Plaisance est dangereuse. Un contrôle va être demandé près de la gendarmerie.

#### **Demande de BRGM (bureau recherches géologiques et minières) Mouvements de terrain**

La Commune n'est pas affectée par ces mouvements de terre.

#### **Rapport d'activité Syndicat du Haut Couesnon**

Sera présenté lors de la prochaine réunion.